

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

SÉANCE OUVERTE A 20 H 00

Présent-e-s :

- M. Livio LANZA, Président
- Mmes Irène MAIO, Delfina GUARDIOLA, Véronique MOULLET-BOUCHARDY
- MM. Jonathan CHRISTIN, Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP, Pascal RAEMY, Ludovic ZBINDEN

Exécutif :

- M. Dominique NOVELLE, Maire
- Mme Christine RAMBACH, adjointe
- M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Excusées :

- Mmes Nathalie HENRIOD, Bansa SIGAM

Procès-verbal :

- Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2021
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S
- IV. BUDGET 2022 – ÉTUDE
- V. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DES CHEMINS DU VIEUX-BAC ET PRÉ-GUILLOT, CRÉATION D'UNE ZONE 20
- VI. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 OCTOBRE 2021 :
- RECONDUCTION DE L'ENVELOPPE EXTRAORDINAIRE DE CHF 500'000.00 DU FONDS INTERCOMMUNAL DESTINÉE EXCLUSIVEMENT AUX INDEMNISATIONS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE SUITE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19.
- VII. MOTIONS
- VIII. QUESTIONS ET DIVERS

Le Président souhaite la bienvenue, excuse Mesdames HENRIOD et SIGAM, salue la présence de Monsieur ROCH de F.I. FIDES Sàrl ainsi que du public de Messieurs Christophe BOSSON, Eric HELFER et Jean-Marie WAGENKNECHT.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2021

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le Président demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2021.

8 voix pour, 0 contre, 1 abstention (Madame GUARDIOLA absente lors de la séance du 18 octobre 2021).

Monsieur PHILIPP rejoint la séance.

II. RAPPORTS DE COMMISSIONS

Le Président passe la parole aux Président-e-s de commissions.

Commission culture et manifestations

Madame MAIO, prend la parole en l'absence de Madame SIGAM. La commission culture et manifestations s'est réunie le mardi 19 octobre 2021 à 20h00. La première partie étant dédiée à l'organisation de la fête de l'Escalade, les partenaires associatifs étaient présents. Les points suivants ont été traités :

- **Organisation de la fête de l'Escalade**

Après délibération, il a été décidé d'organiser la fête de l'Escalade le 10 décembre 2021 dans la salle polyvalente avec Certificat COVID. Le cortège, le vin chaud et la distribution de la soupe se feront à l'extérieur et seront ouverts à toutes et tous. La traditionnelle raclette ainsi que des hot-dogs seront en vente à l'intérieur. Le thème choisi pour cette édition est « Le cinéma ».

- **Divers**

- Festival Antigél :

- La programmation du festival Antigél 2022 sera dévoilée le 14 décembre, avec un événement sur Aire-la-Ville.

- Téléthon

- La commission a validé le soutien au projet de l'Amicale des sapeurs-pompiers pour le Téléthon 2021.

Commission routes, déchets, espaces verts

Monsieur PHILIPP informe que la commission routes, déchets, espaces verts s'est réunie le jeudi 4 novembre 2021 à 20h00 et les points suivants ont été traités :

- **Courrier d'une habitante – Mme NOVELLE TRIFILETTI – zone 30 rue du Vieux-Four**
Monsieur NOVELLE s'est récusé en raison d'un lien de parenté et a quitté la salle lors du traitement de ce point.

Après discussion, les membres de la commission ont validé à l'unanimité le principe de maintenir la situation actuelle et de travailler sur la sensibilisation. Pour cela, les courriers seront écrits, aux entités suivantes, à la signature du Maire :

- tpg : pour sensibiliser les chauffeurs de bus
 - Police municipale : pour intensifier les contrôles aux heures d'entrée/sortie scolaire (sensibilisation, puis dans un deuxième temps verbalisation)
 - École : pour confectionner des panneaux ludiques avec les élèves qui seront installés sur le parcours
 - Mme NOVELLE TRIFILETTI : pour lui annoncer la décision ainsi que les démarches auprès des différents partenaires
- **Chemins du Vieux-Bac/Pré-Guillot – aménagement**
En vue de l'ouverture de la crèche, la réflexion a été lancée concernant l'aménagement des accès. Celui-ci ne fait pas partie du crédit de construction de la crèche et il est maintenant temps de voter un crédit pour ces travaux.

Au printemps 2021, une étude a été réalisée par le bureau CITEC et un rapport a été remis qui préconise la création d'une zone 20 avec tous les aménagements conformes à cette zone y compris deux seuils de ralentissement, réglementation des 8 places en dépose-minute et signalisation y relative.

Les membres de la commission prennent connaissance des travaux qui seront réalisés, approuvent ce projet à l'unanimité et valide le crédit de CHF 150'000.00.

Commission finances

Monsieur NODA GONZALEZ informe que la commission finances s'est réunie à deux reprises les **jeudi 21 octobre et 16 novembre 2021**.

Lors de la séance du **21 octobre 2021** à 20h00 et les points suivants ont été traités.

- **Budget 2022 – étude**

Avant l'étude du budget 2022, Monsieur NOVELLE informe que 3 rubriques ont été modifiées depuis la séance de la commission bâtiments. En effet, des informations sont parvenues dans l'intervalle qui ont nécessité une modification des rubriques suivantes :

- 0290.00.31320.00 / honoraires architectes et ingénieurs :
Le montant a passé de CHF 10'000.00 à **16'000.00**. En effet, la Commune a reçu des directives du canton pour lancer l'évaluation de son patrimoine. Il faudra donc mandater un architecte pour effectuer ce travail.
- 0290.00.31340.00 / Assurances bâtiments et choses :
Il a fallu inclure l'assurance de la crèche, une estimation de CHF 4'000.00 – la rubrique passe donc de CHF 20'000.00 à **24'000.00**.
- 0290.00.36602.00 / Amortissement du FIDU :
Le montant a été remis par le canton après la commission, soit **CHF 8'160.00** au lieu de CHF 6'800.00.

Le projet de budget 2022, de plus de CHF 5 mios, présente un déficit de CHF 49'632.30.

Les particularités suivantes ont été présentées :

- Salaire : toutes les rubriques relatives aux salaires et charges sociales du personnel ont été regroupées dans les services généraux, 0220.
- Subventions non-monétaires : dans le cadre de la mise à disposition de locaux aux associations/groupements, des conventions sont signées et la valeur locative doit être prise en compte. Des rubriques (charges et recettes) seront ouvertes pour intégrer ces montants estimés à CHF 19'000.00 dans le budget 2022.

Afin de présenter un budget 2022 équilibré, les membres de la commission ont dû trouver des économies et les coupes suivantes ont été acceptées pour un total de CHF **50'000.00**:

- 7710.00.31300.00 – CHF 35'000.00 / Cimetière
- 7300.00.31090.00 – CHF 3'000.00 / Matériel, espaces de récupération
- 6150.00.31320.00 – CHF 8'500.00 / Honoraires conseils liés aux routes
- 2170.00.31440.00 – CHF 2'000.00 / Entretien des bâtiments (école)
- 0290.00.31110.02 – CHF 1'500.00 / Mobilier (immeuble administratif)

Le budget 2022 avec un boni de CHF 367.70 est accepté – avec les coupes et la création de rubriques pour les subventions non-monétaires – par 4 voix pour, 1 contre (Madame HENRIOD) et 1 abstention (Monsieur FUMEAUX).

• Ressources humaines

Plusieurs membres de la commission s'interrogent sur l'engagement d'une personne pour l'entretien des espaces extérieurs.

Monsieur NOVELLE apporte les précisions suivantes qui répondent à certaines inquiétudes, notamment de Monsieur FUMEAUX. Monsieur NOVELLE rappelle également que ce dossier a été présenté à la commission routes, déchets, espaces verts en août 2020 et qui, en mai 2021, a approuvé principe de l'internalisation à la majorité des commissaires.

- Taux d'activité : 60%, avec la possibilité d'augmenter en fonction des besoins.
- Matériel : un véhicule a été acheté en 2020, des machines seront achetées en 2021 (en fonction du vote du budget 2022) et une dernière partie du matériel sera acquise en 2022.
- Balayage : cette tâche continuera à être externalisée. Au printemps 2021, un appel d'offres a été lancé.
- Stockage : local voirie de 100m² – que la Commune a repris pour ses besoins, situé dans les sous-sols de l'immeuble des Chouettes.

• Exécutif

Monsieur NOVELLE aborde la question de l'engagement et du travail important (dans des tâches opérationnelles) qu'il fournit dans le domaine technique (bâtiments, routes, etc). En effet, les prochains magistrats élus, n'auront peut-être par la même disponibilité.

Il estime nécessaire de prévoir, avant la fin de cette législature, notamment un poste de type technicien, pour assumer les nombreuses tâches qu'il effectue et qui doivent être faites. Madame RAMBACH ajoute qu'il faudra certainement également prévoir une augmentation des postes au sein du secrétariat général. L'Exécutif prendra le temps de réfléchir à ces besoins.

Lors de la séance du **16 novembre 2021** à 20h00 et les points suivants ont été traités.

Budget 2022 – deuxième version

Depuis la séance du 21 octobre, la Commune d'Aire-la-Ville a reçu les dernières estimations fiscales. Grâce à ces nouvelles données, la Commune d'Aire-la-Ville pourra compter sur CHF 65'000.00 de recettes supplémentaires.

Au vu de ces informations, l'Exécutif a proposé aux membres de la commission une nouvelle version du projet de budget 2022 qui tient compte de ces nouveaux éléments et qui permet de renoncer aux coupes pour un montant CHF 50'000.00.

D'autre part, dans l'intervalle, deux autres informations sont parvenues qui ont pu être intégrées à ce projet de budget :

- Amortissement chemins Vieux-Bac/Pré-Guillot : **CHF 5'000.00** (estimé sur un crédit d'investissement de CHF 150'000.00). L'investissement en question concerne l'aménagement en vue de l'ouverture de la crèche (création d'une zone 20). Ce projet a été présenté le 4 novembre 2021 à la commission routes, déchets, espaces verts et le Conseil municipal devra se prononcer sur la délibération le 22 novembre 2021. Les travaux seront réalisés début 2022.
- Patinoire : le pourtour de la patinoire ne devrait pas être accessible directement au public. Des rambardes métalliques devraient être installées pour créer un sas de protection. Au vu des bons résultats de l'équipe du IHC, qui va désormais évoluer en ligue B, cette mise aux normes devra être effectuée. Il semble donc opportun de prévoir ces travaux en 2022 et d'ajouter une somme de **CHF 10'000.00** sous la rubrique (3410.00.31400.00) – qui passe de CHF 16 à 26'000.00.

Le budget 2022 avec un boni de CHF 649.70 est accepté, avec les amendements suivants :

- Intégration des nouvelles recettes (CHF 65'000.00)
- Suppression des coupes (CHF 50'000.00)
- Intégration des subventions non-monétaires (CHF 19'000.00)
- Intégration de l'amortissement en lien avec les travaux du chemin du Vieux-Bac (CHF 5'000.00)
- Intégration des travaux de sécurisation de la patinoire (CHF 10'000.00)

par 4 voix pour, 2 abstentions (Madame HENRIOD et Monsieur FUMEAUX).

Le Président remercie pour les rapports.

III. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

Le Président prend la parole.

Association des communes genevoises (ACG)

- Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la réponse de l'ACG à la fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) relative à la reprise du financement cantonal de la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) par les communes. Le document est disponible sur le CMNet.

- Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux d'entrée en force des décisions prises lors des Assemblées générales des 23 juin et 15 septembre 2021. Les documents sont disponibles sur le CMNet.

Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT)

- Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du courriel du 15 novembre 2021 relatif à la reprise du financement cantonal de la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) par les communes. Le document est disponible sur le CMNet.

Le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE.

Courrier d'une habitante – Madame NOVELLE TRIFILETTI

- Le sujet a été traité lors de la séance du 4 novembre 2021 de la commission routes, déchets, espaces verts. Suite à la décision, trois courriers ont été envoyés aux tpg, police municipale ainsi qu'à l'école.
- L'école a répondu que le corps enseignant allait étudier la possibilité de créer des panneaux ludiques qui pourraient être installés en bordure de route.
- La police municipale a également répondu qu'elle intensifiera les contrôles sur ce tronçon (giratoire côté Bernex et chemin du Vieux-Bac ainsi que devant l'épicerie), notamment aux heures d'entrée/sortie des classes.

Stationnement sur la Commune

- En septembre, Monsieur NOVELLE avait informé qu'un inventaire avait été envoyé à toutes les entreprises domiciliées sur la Commune (véhicules privés et/ou entreprises). Le résultat inquiète et laisse voir que plus de 50 véhicules privés stationnent sur le domaine public, y compris le parking du cimetière.
- Une rencontre est prévue avec la Fondation des parkings pour évaluer la situation et éventuellement proposer des solutions. Monsieur NOVELLE informe avoir vu à plusieurs reprises une voiture tampon stationnée dont le propriétaire sort un vélo de son coffre pour continuer son chemin. A suivre.

Inline Hockey Club

Soulève l'excellent résultat de l'équipe phare qui est devenue championne de Suisse de première ligue et qui accède en ligue B. Le club a été félicité par les autorités. Pour Monsieur NOVELLE, il sera donc nécessaire de faire les travaux de sécurisation du ring de la patinoire.

Le Président passe la parole à Madame RAMBACH.

Culture

En complément du rapport de la commission culture, manifestation, informe qu'une exposition *brillante et lumineuse* vient de se terminer. Le prochain Bulletin d'information paraîtra la semaine prochaine et annoncera notamment, la *fenêtre de l'Avent* de la Mairie qui aura lieu le 17 décembre 2021. Un vin chaud sera servi à cette occasion en toute simplicité.

Crèche d'Aire-la-Ville

- Les communes de la Champagne ont été informées que toutes les places de crèche ont été attribuées.
- Pour Aire-la-Ville, les 9 places ont été attribuées, cela concerne 12 enfants de 9 familles. Cet exercice d'attribution a été complexe : il y a 7 Communes, chacune ayant un nombre de places différent, tout en tenant compte de l'âge des enfants.
- Les différentes demandes d'autorisation ainsi que la demande de subvention fédérale sont en cours.

- Les travaux sont en phase finale et nous serons prêts pour l'inauguration de la crèche le 22 janvier 2022 qui sera annoncée dans le bulletin d'information de décembre.

Le Président passe la parole à Monsieur APOTHELOZ qui n'a pas de communication.

IV. BUDGET 2022 – ÉTUDE

Le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE.

Tout a été dit dans le rapport du Président de la commission finances. Monsieur NOVELLE apporte encore quelques explications supplémentaires.

La version en main des membres du Conseil municipal est la version validée par la commission finances lors de sa séance du 21 octobre 2021. Elle prend en compte les intentions de toutes les commissions. Toutefois la commission finances a dû travailler pour trouver des coupes pour un montant de CHF 50'000.00 et présenter ce soir un budget équilibré avec un boni de CHF 367.70.

Fin octobre 2021, l'administration fiscale cantonale a remis les dernières estimations avec des recettes supplémentaires pour un montant de CHF 65'000.00. L'Exécutif a pris en considération ces nouvelles données et a présenté une nouvelle version du budget 2022 sans les coupes tout en intégrant le nouvel amortissement de CHF 5'000.00 ainsi que les travaux en lien avec la patinoire de CHF 10'000.00.

Cette deuxième version du budget a été approuvée à la majorité par la commission finances le 16 novembre 2021.

La version définitive, avec un boni de CHF 649.70, sera remise aux membres du Conseil municipal le 23 novembre 2021 en vue de la séance du 6 décembre 2021.

Monsieur NOVELLE ouvre la discussion.

Monsieur NODA GONZALEZ souhaite préciser que les recettes supplémentaires de CHF 65'000.00 correspondent notamment aux rubriques suivantes :

- Personnes morales (9100.00.40100.00) de CHF 7'000.00 à 31'000.00
- Fonds de péréquation intercommunale (9100.00.40104.00) de CHF 226'409.00 à 262'119.00

Monsieur JOYE revient sur le montant inscrit de CHF 10'000.00 pour la sécurisation de la patinoire. Il ne cache pas avoir été surpris par cette annonce qui a pu être absorbée par ces nouvelles recettes. La question qui se pose, pour Monsieur JOYE, est de savoir s'il faut s'attendre à d'autres surprises de ce type pour la patinoire et/ou la zone sportive.

Monsieur NOVELLE précise que le ring de la patinoire n'était pas conforme dès le départ, mais la fédération a toléré cette situation. Il donne l'exemple d'un récent accident d'un supporter installé au bord de la patinoire qui a reçu la *palette* d'une canne (blessure sous l'œil). Monsieur NOVELLE attire l'attention, en cas d'accident grave, qui sera responsable entre le club ou la Commune. D'autre part, la somme annoncée permettra de financer ce nouvel aménagement tout en espérant que son coût sera moins important que l'estimation. Monsieur NOVELLE rend attentif que le revêtement de la patinoire devra être refait à court terme.

Cependant, sur l'ensemble de la zone sportive, Monsieur NOVELLE confirme qu'il n'y a pas de rénovation prévue. En effet, le terrain de tennis a été rénové et le terrain de football est bien entretenu.

Monsieur NOVELLE rappelle que le budget 2022 sera voté le 6 décembre 2021.

Les membres du Conseil municipal n'ont plus de question.

V. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DES CHEMINS DU VIEUX-BAC ET PRÉ-GUILLOT, CRÉATION D'UNE ZONE 20

Le Président lit l'exposé des motifs.

La crèche d'Aire-la-Ville ouvrira ses portes le 1^{er} février 2022.

Afin de sécuriser et assurer une bonne desserte de ce nouveau bâtiment, il a été décidé de créer une zone 20 sur les chemins du Vieux-Bac et Pré-Guillot et de règlementer les places de stationnement situées sur le chemin du Vieux-Bac.

Le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE.

Un plan du secteur concerné par l'aménagement est présenté à l'assemblée.

Monsieur NOVELLE informe qu'un bureau d'ingénieur a été mandaté pour établir une étude (relevés de vitesse, topographie, comptages). D'autre part, aucun accident n'est à déplorer sur cet axe. Les seuls accidents répertoriés sur la Commune ont eu lieu sur la route d'Aire-la-Ville.

Comptages

Effectués entre le 28 juin au 4 juillet 2021, ils ont démontré qu'environ de 270 véhicules/jour, dans les deux sens, empruntent ce chemin du Vieux-Bac, soit une moyenne de 15-20/véhicules/heure par sens. En comparaison, Monsieur NOVELLE donne les comptages de la route d'Aire-la-Ville : 13'000/véhicules/jour.

Vitesse

- Vieux-Four/Pré-Guillot : la vitesse moyenne est de 21-23 km/h. En zone 30, la moyenne seuil du 85% des véhicules doit se situer en dessous de 38km/h. En zone 20, cette moyenne est de 25-27 km/h.
- Pré-Guillot/Mussel – zone rectiligne, la vitesse moyenne est de 38km/h, ce qui est légèrement au-dessus du seuil.
- Ces analyses ont permis de mettre en avant la création d'une zone 20 sur tout le secteur, ce qui a été recommandé par les ingénieurs et l'office cantonal des transports.

Monsieur NOVELLE commente le plan :

- La surélévation de la chaussée (8 cm) depuis le droit de la parcelle de la crèche et la famille RODRIGUES, y compris le chemin Pré-Guillot – avec une différence de couleur du revêtement. Monsieur NOVELLE informe que les seuils existants sur la Commune sont de 4 cm. Un deuxième seuil, entre les deux espaces de stationnement, sera créé notamment pour casser la vitesse des véhicules sur ce tronçon en ligne droite.

- Deux zones de stationnement (2 x 4 places) qui seront réglementées, création d'une dépose-minutes pour les parents de la crèche (7h15-9h00 et 16h00-18h15) et libre en soirée, nuit et fin de semaine. Pose d'une signalisation en lien avec cette réglementation.
- La somme de CHF 150'000.00 comprend les honoraires d'ingénieur, les travaux ainsi que la signalisation.

Monsieur ZBINDEN remercie pour la présentation. Il souhaite rappeler qu'une zone 20 est une zone piétonne et donc priorité aux piétons ce qui permet de sécuriser ce chemin. Il se félicite de cette décision qui peut-être diminuera également les nuisances sonores. Il est tout à fait favorable à ce projet.

Monsieur JOYE revient sur le comptage auquel il faut ajouter les parents de la crèche qui se rendront sur site. Les statistiques, diluées sur la journée, ne sont pas explicites. Il est important de prendre en compte le pic de véhicules entre 7h00 et 8h00. D'autre part, il n'est pas opposé à ce projet, mais s'étonne que cette somme n'ait pas été intégrée au crédit de construction de la crèche.

Monsieur NOVELLE rappelle que cette décision a été prise dès le départ, que le crédit de construction ne comprendrait pas cet aménagement. Il était certain qu'un aménagement devrait être fait, mais qui n'avait encore été étudié dans le détail. Pour information, la Commune n'aura pas besoin de d'emprunter pour ces travaux. Pour rappel, le projet de la crèche a dû être modifié et les éventuels aménagements que nous aurions pu prévoir à cette époque n'auraient plus été d'actualité.

Madame RAMBACH ajoute que le crédit de la construction ne concernait que le bâtiment. La dépose-minute avait déjà été évoquée. Les référendaires ont également été écoutés qui craignaient un afflux de véhicules ainsi que des nuisances. Cet aménagement est une plus-value pour les riverains, la sécurité du secteur et la crèche. Il est à espérer que la réduction de la vitesse, diminuera le trafic de transit.

Monsieur PHILIPP va dans le même sens que Madame RAMBACH. En tant que Président de la commission routes, déchets, espaces verts, il est convaincu par le projet et le temps nous le dira. Il espère également que ceux qui utilisent cet axe en transit renonceront à passer par le chemin du Vieux-Bac.

Monsieur RAEMY s'inquiète du planning de cet aménagement qui n'est pas le même que celui de l'ouverture de la crèche et s'interroge s'il n'est pas envisageable de faire accélérer le processus.

Monsieur NOVELLE informe que la signalisation de la réglementation dépose-minutes est en cours et devrait être posée en février. Concernant l'aménagement à proprement dit, il dépend d'une procédure d'autorisation de construire. Une première requête (APA) avait été déposée qui n'a pas été acceptée. En effet, une partie du chemin du Vieux-Bac est en zone agricole ce qui impose de déposer une requête en autorisation de construire définitive (DD) dont le processus prendra plus de temps. Cette subtilité n'était pas connue du mandataire.

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu les documents relatifs à cette délibération. Sans autre commentaire ou question, le Président met la délibération au vote.

Texte de la délibération

ouverture d'un crédit de CHF 150'000.00 destinés à l'aménagement des chemins du Vieux-Bac, Pré-Guillot, création d'une zone 20 et réglementation des places de stationnement (y compris signalisation) ;

vu la demande d'autorisation de construire, DD 316393/1, en cours de procédure ;

vu le rapport de la commission routes, déchets, espaces verts, du 4 novembre 2021,

conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE

1. De réaliser l'aménagement des chemins du Vieux-Bac et Pré-Guillot en créant une zone 20 et en réglementant les places de stationnement (y compris signalisation).
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 150'000.00 destiné à ces travaux (honoraires d'ingénieur, travaux et signalisation).
3. De comptabiliser les dépenses de CHF 150'000.00 dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 150'000.00 au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 150'000.00 (*maximum : crédit brut*) afin de permettre l'exécution de ces travaux.

La délibération est acceptée par 10 pour, 0 contre, 0 abstention.

VI. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 OCTOBRE 2021 :

- RECONDUCTION DE L'ENVELOPPE EXTRAORDINAIRE DE CHF 500'000.00 DU FONDS INTERCOMMUNAL DESTINÉE EXCLUSIVEMENT AUX INDEMNISATIONS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE SUITE À LA CRISE SANITAIRE COVID-19.

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques et demande qui valide la décision. **La décision est validée à 8 oui et 2 abstentions (Messieurs NODA et JOYE).**

VII. MOTIONS

Le Président demande si quelqu'un propose une motion. Aucune motion n'est proposée.

VIII. QUESTIONS ET DIVERS

Monsieur CHRISTIN

- Sortie du Conseil municipal : remercie le Président pour l'organisation de la sortie du 13 novembre 2021. Très belle journée, qui a permis de passer un agréable moment et de permettre aux personnes présentes de mieux se connaître (applaudissements).

Monsieur RAEMY

- Crèche : demande combien de personne n'ont pas pu obtenir une place. Madame RAMBACH informe que cette information devrait être remise par la co-direction d'ici 10-15 jours. Il a pu y avoir de l'incompréhension suite à certaines décisions. Madame RAMBACH tient à préciser que le règlement a été scrupuleusement respecté. De nombreux paramètres ont dû être pris en compte, notamment la date d'inscription, l'âge de l'enfant, la domiciliation de la famille, la fratrie, l'activité professionnelle ou non des parents. Elle incite les personnes intéressées à s'inscrire à tout moment.

Monsieur ZBINDEN

- Crèche : une famille qui bénéficie d'une place de crèche et quitte la Commune en cours d'année, peut-elle conserver la place. Madame RAMBACH donne l'exemple d'une autre Commune à qui cette situation est arrivée avant l'ouverture. Entre le moment de l'inscription et de l'attribution de la place, les parents se sont séparés et la mère, qui a la garde des enfants, a changé de commune. La place n'a pas été attribuée à cette famille.

- Budget : demande s'il est possible de recevoir, avant que les commissions n'étudient le budget, un projet de budget avec une estimation des recettes fiscales. Cette façon de procéder permettrait d'avoir une vue globale et de mieux se projeter dans le travail des commissions.

Monsieur NODA GONZALAZ a suggéré, à l'inverse, que la commission finances étudie le budget à fin octobre, voire début novembre, afin de pouvoir travailler sur les derniers éléments et éviter de devoir faire des aller-retour.

Monsieur PHILIPP rappelle qu'une commission fait un budget en fonction des besoins et non pas sur un estimatif des recettes. D'autres part, le budget de l'année précédente donne déjà une idée. Il convient que l'administration fiscale remet tardivement les estimations fiscales.

Monsieur NOVELLE confirme que chaque commission travaille sans connaître les estimations fiscales. Madame RAMBACH informe que cette façon de faire est la même dans toutes les Communes. Elle ajoute que la Commune d'Aire-la-Ville a la particularité de faire une présentation du budget en séance plénière, comme ce soir.

Monsieur NODA GONZALEZ

- Stationnement : a compris qu'un avis consultatif sera demandé à la Fondation et s'inquiète que les habitants soient pénalisés. Monsieur NOVELLE ajoute qu'effectivement la décision aura une incidence sur la situation actuelle, mais pourrait, au contraire, favoriser plutôt les habitants (possibilité d'acheter un macaron). Au niveau du canton de Genève, il y a une volonté politique pour inciter les gens à prendre les transports publics pour se rendre au travail, diminuer ainsi le trafic pendulaire et la problématique du stationnement. Les autorités d'Aire-la-Ville prennent en considération en amont de cette nouvelle approche du problème. Toutes les places jaunes sur le parking du cimetière sont louées à des particuliers ou des entreprises. Monsieur NOVELLE informe que ce dossier sera traité, dans un deuxième temps, en commission routes, déchets, espaces verts.

Sans autre prise de parole, le Président clôt la séance à 21h07.